

CONTRÔLE DES VELOS/PILOTES 2010

Contrôle des vélos :

1. embout de poignée
2. fin de câble de frein
3. axe de roue, maximum 10 mm de dépassement
4. plaque latérale de cadre

Contrôle pilote :

1. gants non coupés
2. pull manche longue
3. casque attaché
4. pantalon long

Ces contrôles seront appliqués lors de toutes les manches, par du personnel désigné par l'ARB .

Toute protection supplémentaire est recommandée mais pas obligatoire.

Un pilote ne respectant pas les points ci dessus après avertissement, peut être disqualifié.